

Numérisation et indexation de
200 mètres linéaires d'archives
par le **SCAN CENTER** de Sages Informatique

M . D . P . H

de la Corse du Sud

ScanCENTER

Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées, créées par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, exercent une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leurs proches, d'attribution des droits ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens au handicap. C'est auprès de la MDPH de leur lieu de résidence que les personnes handicapées peuvent ainsi disposer de toute l'information sur leurs droits et déposer les demandes relatives aux prestations qui leur sont destinées (prestation de compensation du handicap, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, carte mobilité inclusion, etc.)
Au cœur de cette activité : l'archivage des documents et la recherche des informations afin de faciliter la prise en charge.

LE BESOIN

Chaque année, la MDPH de la Corse du Sud gère **plusieurs milliers de demandes**.

Il était devenu indispensable d'**archiver numériquement** les dossiers et de mettre en place une solution de **gestion documentaire** pour le **classement**, la **recherche** et le **partage dynamique** de ses documents **tout en respectant le cadre légal de conservation des données de santé**.

LE POINT DE DÉPART

Le volume de documents est énorme : **15.000 dossiers actifs** représentent **200 mètres linéaires d'archivage** ce qui génère un **sérieux problème d'espace** ;

Les dossiers contiennent **énormément de documents caduques** (formulaire de demandes, certificats médicaux, justificatifs, notifications, ... qui sont fournis à chaque renouvellement) ;

Les **temps de recherche sont trop longs** malgré l'utilisation d'une «classothèque» (rayonnage dynamique) et génèrent du **stress pour l'agent** et de **l'attente pour les visiteurs** ;

Les **dossiers physiques** sont parfois **immobilisés** par un agent et donc **inaccessibles** pour ses collègues ;

Une banale erreur de rangement pourrait rendre un **dossier incomplet voire introuvable** ;

La **transmission de pièces** est **compliquée** et implique de **gros volumes de photocopies**.



LA CONTRAINTE

Les dossiers contenant de nombreux documents avec des **données de santé à caractère personnel**, la MDPH est tenue de protéger ces informations en les stockant dans un **environnement sécurisé**.

Elle peut les conserver par ses propres moyens ou faire appel à un **hébergeur agréé par l'ASIP** (Agence des Systèmes d'Information). Cet agrément dit **HADS (Hébergeur Agréé de Données de Santé)** a été créé afin de garantir la **confidentialité**, l'**intégrité**, la **disponibilité** et la **traçabilité** de ces informations sensibles.



ZEENDOC ET LE SCAN CENTER

La **labellisation HADS** de la solution de gestion documentaire Zeendoc a été un **facteur déterminant** dans le choix de la MDPH.

Le **SCAN CENTER**, l'**atelier de numérisation de Sages Informatique** à Ajaccio qui offre de **nombreuses prestations d'archivage**, a su mettre à disposition de la MDPH le **niveau de compétences et de garanties** nécessaires à la bonne réussite de la numérisation des dossiers existants :

1.400.000 pages ont ainsi été **dématérialisées** sur site (pour respecter les exigences de confidentialité liées au contenu des documents) en **six mois** par les équipes du **SCAN CENTER**, comprenant des formats A4, A3, des petites formats et des formats atypiques comme des 3 volets ;

La mise en place d'une armoire **ZEENDOC SANTÉ HADS** pour le traitement et l'hébergement des données de santé à caractère personnel a permis de sauvegarder les documents numérisés dans le **respect des contraintes légales** ;

La **pré-indexation** de la **totalité des documents** (aucun développement spécifique n'a été nécessaire, la solution Zeendoc comportait toutes les fonctions nécessaires) a été réalisée par le staff du **SCAN CENTER** ;

Enfin la **formation des agents** de la MDPH au flux courant et aux outils mis en place a été réalisée sur site.

La solution **ZEENDOC SANTÉ HADS**
a permis de répondre aux **contraintes métier**
et aux **obligations légales**

M . D . P . H

de la Corse du Sud



LE RÉSULTAT

Aujourd'hui, les **nouveaux dossiers** sont numérisés et **directement déposés** dans Zeendoc.

La solution **classe automatiquement les documents** et permet aux agents d'avoir un **accès rapide à l'information**, en quelques secondes les utilisateurs peuvent retrouver n'importe quel dossier.

La **circulation numérique des documents** au sein des services a permis de **réduire considérablement le délai de réponse** et d'accroître la **qualité de service** auprès des demandeurs.

Une vingtaine d'agents utilisent quotidiennement Zeendoc pour gérer leurs dossiers.

2 agents en particulier sont en charge du scan/dépôt/indexation des documents.

Le niveau de sécurité de **ZEENDOC SANTÉ HADS** répond parfaitement à toutes les **contraintes légales** du guichet.

Les **centaines de milliers de documents** contenus dans les **15.000 dossiers** sont **accessibles en quelques clics** pour être consultés et partagés ;

Tous les dossiers physiques ont été purgés des documents pour lesquels il n'existe pas d'obligation légale de conservation du support original, près de **85% des documents** ont pu être retirés des archives (soit près de **1.200.000 pages**) ;

Les temps d'attente, les **délais de réponse** pour les usagers sont **améliorés**, les agents peuvent **retrouver des documents** très **facilement** et **alléger** ainsi les **procédures** à charge des demandeurs.



LES BÉNÉFICES

Tous les bénéfices récurrents de Zeendoc sont au rendez-vous :

- ✓ **Archivage** et classement des dossiers **optimisés**
- ✓ **Gain d'espace**, plus de stockage papier
- ✓ **Plus d'erreurs**, ni de pertes de données
- ✓ **Gain de temps** dans la recherche
- ✓ **Réduction des impressions**, respect de l'environnement
- ✓ **Meilleure collaboration** et **efficacité** des services
- ✓ **Satisfaction** des utilisateurs
- ✓ **Qualité de service** accrue



ZEENDOC AU FUTUR

La MDPH2A projette de faire évoluer l'utilisation de Zeendoc avec trois différentes applications de **signature électronique** :

- ✓ pour les mandats en comptabilité
- ✓ pour les commissions médecins
- ✓ pour la signature des courriers.

Avec la création de la Maison Des Personnes Handicapées de la Collectivité de Corse, au 1er janvier 2018, venant se substituer aux deux anciennes MDPH de Corse du Sud et de Haute Corse, la question pourra se poser concernant la création d'une base unique des dossiers. Affaire à suivre !